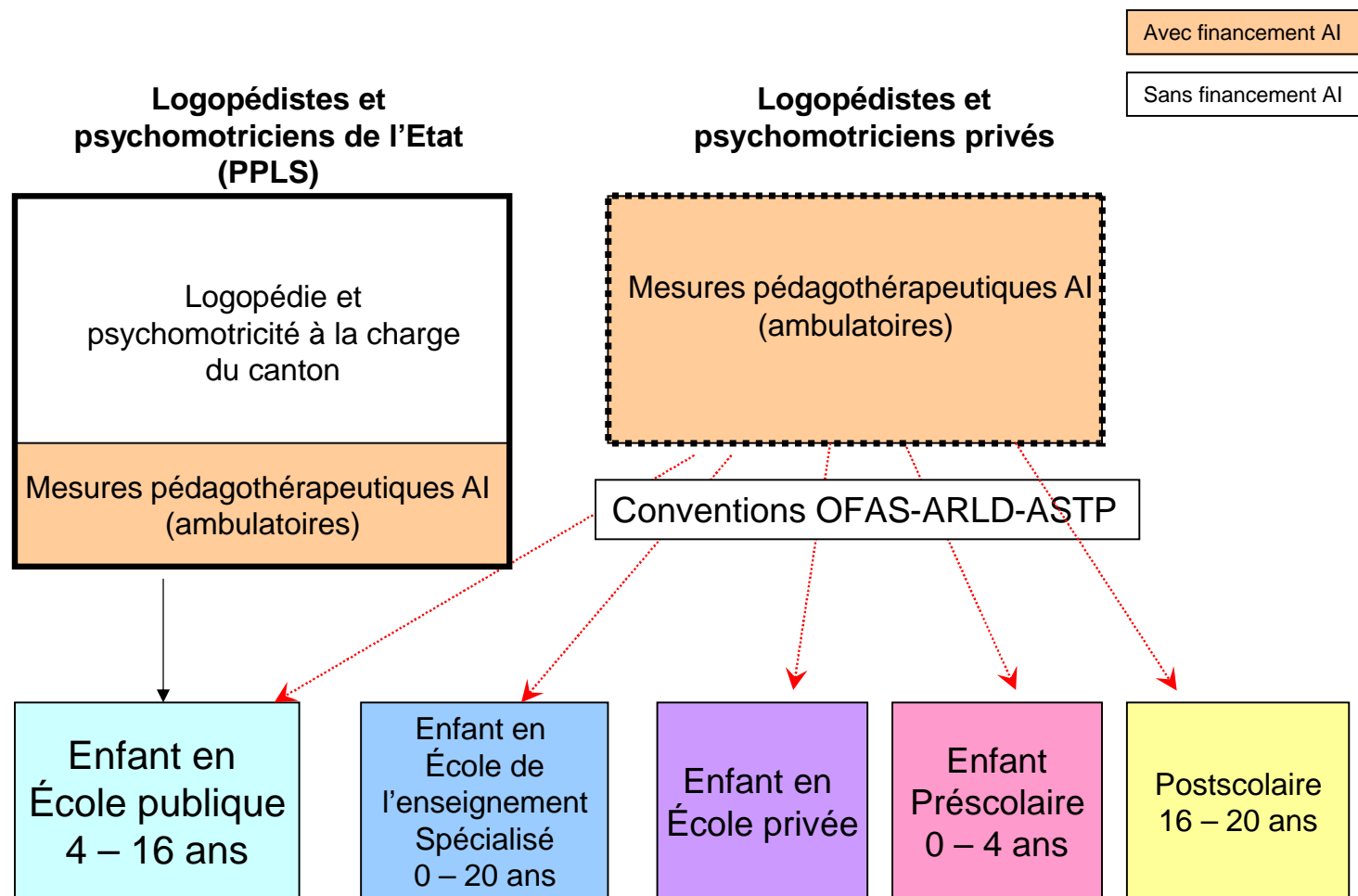




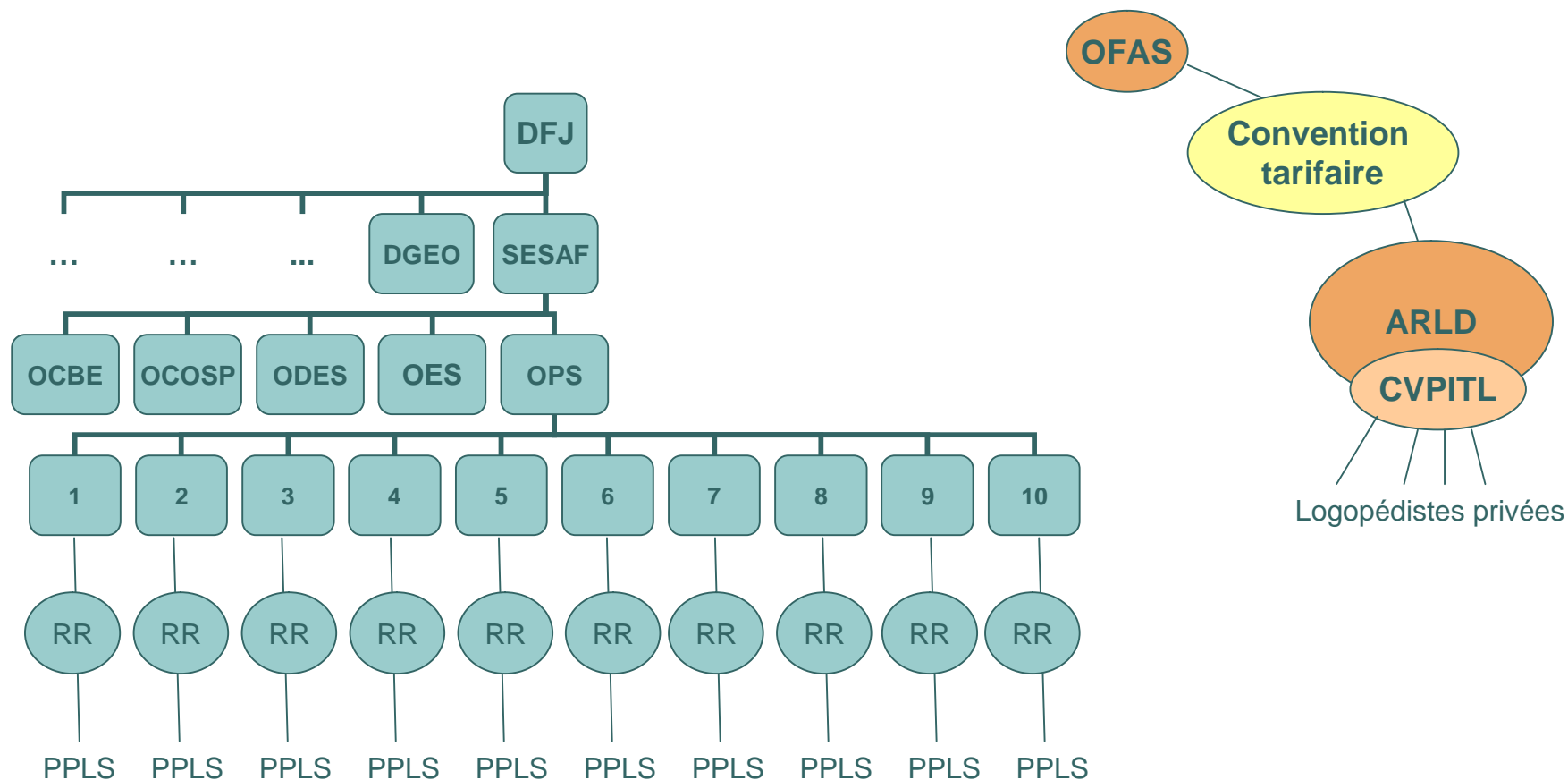
---

## **RPT: Octroi des prestations de logopédie/psychomotricité au 1.1.08**

# Distribution et financement actuel



# Le système actuel



# Les ressources RH et finances

- § Logopédistes PPLS  
96 ETP et 165 personnes  
CHF 12.5 mios (dont CHF 4 mios AI)
  - § Psychomotricité PPLS  
27 ETP, • 55 personnes et CHF 4 mios
  - § **Logopédistes privées:**
    - **73 ETP et 160 personnes**
    - CHF 8-9 mios remboursé par l'AI**
  - § **Psychomotricité privée AI**
    - **1 ETP et 5 personnes**
  - § Logopédiste en institutions  
37 ETP et 67 personnes  
CHF 4 mios
  - § Psychomotriciens en institutions  
20 ETP et CHF 1.7 mios
- } **Hors périmètre**

# Les impacts de la RPT

---

- § Retrait de l'AI du financement des prestations logopédie et de psychomotricité
  
- § Responsabilité de l'octroi de toutes les prestations au canton
  
- § Passage d'une logique d'assurance individuelle à une logique de prestations cantonales octroyées dans le cadre du budget

## Contraintes induites par la RPT

---

- § Mise en place d'un système d'octroi et de gestion des prestations conforme aux règles cantonales
  - Aucune prestation effectuée sans autorisation préalable
  - Suivi et pilotage du budget
- § Délai : rapide le 1.1.2008

## Mesures proposées pour piloter le système

- § Création d'un portail d'octroi systématique
- § Différenciation entre les types de traitements (courts ou longs)

# Le GT Logopédie/psychomotricité

---

§ 6 séances entre décembre 06 et mai 07

§ Les participants:

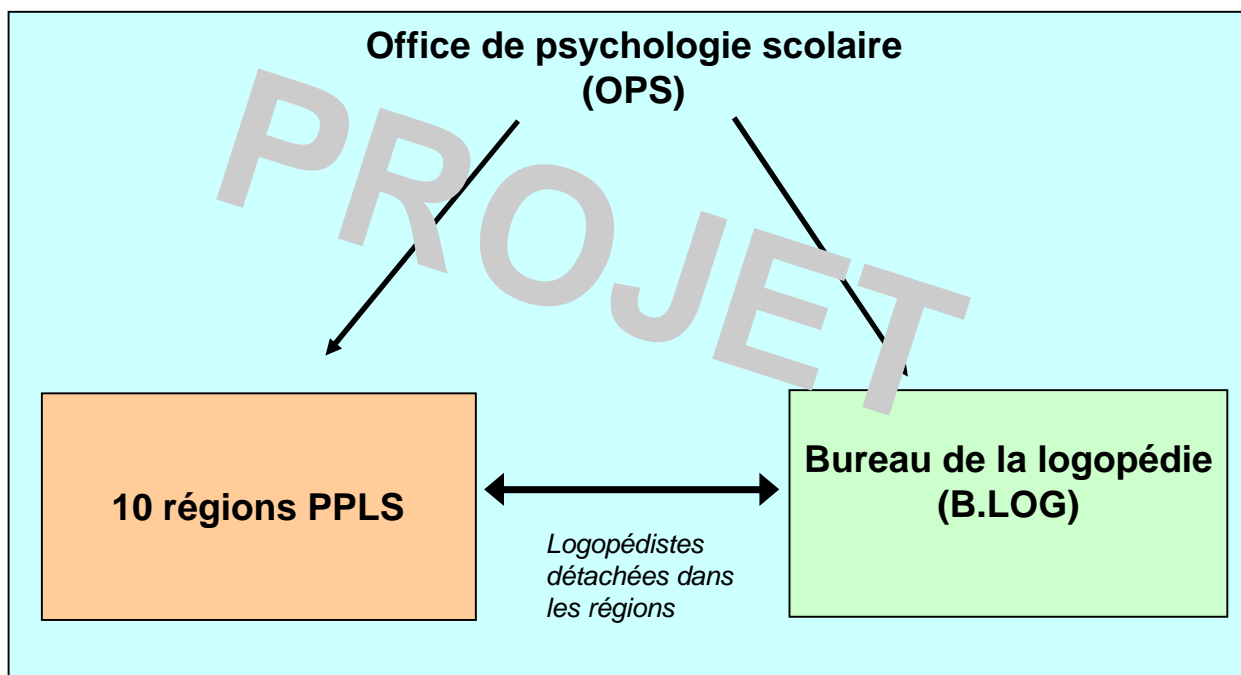
- Centre vaudois des praticiens indépendants pour les troubles du langage (CVPITL)
- Association romande des logopédistes diplômés (ARLD)
- Association suisse des thérapeutes de la psychomotricité (ASTP)
- Association des parents d'élèves (APE)
- Représentants du SESAF (SESAF, OPS, OES, RR)
- Service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent (SUPEA)
- Groupement des pédiatres vaudois

## Mise en œuvre de la RPT: Scénarios possibles

---

1. Toutes les prestations financées par l'Etat sont fournies par des employés de l'Etat.
2. Système mixte avec employés de l'Etat et prestataires privés financés par l'Etat.
3. Système entièrement privatisé. Traitement uniquement par des logopédistes privés qui reçoivent des attestations de l'Etat.

# L'organisation proposée par l'OPS au GT LP



**Hors périmètre:**  
-Logopédie en institution  
-Logopédie au CHUV  
- ...

- Octroi des traitements
- Paiements des factures des logopédistes et psychomotriciens privés

# Logopédie/psychomotricité: projet de procédure d'octroi de l'OPS au GT LP

---

## 1. Signalement:

Médecin, enseignant, PPLS, parents

## 2. Demande formelle

Parents

## 3. Réception de la demande

Dans les 10 centres PPLS régionaux

## 4. Analyse de la demande

1er entretien (1x45 min) et rapport par le logopédiste PPLS

## 5. Décision d'octroi

Responsable régional et/ou B.LOG selon le type de traitement

## 6. Bilan et traitement

Logopédiste/psychomotricien PPLS ou privé

## 7. Paiement (pour les privés)

Bureau de la logopédie (B.LOG)

PROJET

## Spécificités du scénario de l'OPS

---

- § Système mixte avec employés de l'Etat et prestataires privés financés par l'Etat
- § Maintien du statut privé de certains prestataires
- § Pas de décisions d'octroi après le début du traitement
- § Maintien du libre choix du prestataire pour les parents des enfants 0-4 ans, 16-20 ans et des élèves d'écoles privées
- § Attribution de compétences et de responsabilités aux régions
- § Droit accordé à l'enfant avec paiement direct au logopédiste/psychomotricien

# Discussions au sein du groupe de travail sur le modèle d'octroi de l'OPS

## OPS – GT RPT

### 1. Signalement

Médecin, enseignant, PPLS, parents

### 2. Demande formelle

Parents

### 3. Réception de la demande

Dans les 10 centres PPLS régionaux

### 4. Analyse de la demande

1er entretien (1x45 min) et rapport par le logopédiste PPLS

### 5. Décision d'octroi

Responsables régionaux et/ou B.LOG

### 6. Bilan et traitement

Logopédiste/psychomotricien PPLS ou privé

### 7. Paiement (pour les privés)

Bureau de la logopédie (B.LOG)

## Propositions des logopédistes/psychomotriciens

**CVPITL – ARLD – ASTP**

### 3. Réception de la demande

Logopédiste privé

### 4. Bilan logopédique et médical

Bilan de 3 séances par une logopédiste (avec rapport et facturation) + co-bilan médical

### 4bis. Questionnaire interdisciplinaire standardisé

### 5. Décision d'octroi

Organe cantonal

PROJET

